Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260129-220126DELIB6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Élise LEROY, M Yann JOUAN.

Mme Sabrina VOISIN donne procuration à M Philippe DAULY.

Secrétaire de séance : M Michel LEFEUVRE.

Délibération 6 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

En comptabilité, on envoie les flux (mandat et titre) par le biais de Mégalis Bretagne. Quelques changements sont prévus pour le bon fonctionnement du service, on doit acquérir un pack connecteur Berger Levrault Demat-adhérents instances dont le tarif s'élève à 50 euros HT par an.

D'autre part, la clef de signature électronique expire en ce début d'année.

Son renouvellement est essentiel. Le pack est d'une durée de trois ans, le montant du par an est de 92.33 € HT.

Les conseillers valident les achats ci-dessus.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

M Michel LEFEUVRE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 1 2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor